

Commune de Cormeilles en Vexin

49 rue Curie – 95830 Cormeilles en Vexin

Téléphone : 01.34.66.61.19 – Télécopie : 01.34.66.41.63

Courriel : mairie-cormeillesenvexin@orange.fr

ARRETE MUNICIPAL

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT :
Val d'Oise

COMMUNE :
Cormeilles en Vexin

ARRETE N° 2024-03/T

ARRETE
REGLEMENTANT LA
CIRCULATION

Rue de Bréançon

Samedi 2 Mars 2024

Obsèques

ARRETE REGLEMENTANT LA CIRCULATION

RUE DE BREANCON

POUR DES OBSEQUES

SAMEDI 02 MARS 2024

La Maire de la Commune de Cormeilles en Vexin (Val d'Oise),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2 et 2213-4 ;

Vu le Code de la Route, et notamment ses articles L2211, L2213 à L2213-3 ;

Vu la loi n° 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée et complétée par la Loi 82.623 du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et Régions et leurs textes d'application ;

Considérant la cérémonie des obsèques dans l'église

Considérant qu'il importe de régler la circulation rue de Bréançon pour permettre la déambulation du cortège de l'église jusqu'au cimetière ;

ARRETE

Article 1 : Le Samedi 2 MARS 2024 de 15h15 à 16h30, la circulation sera interdite rue de Bréançon de l'Eglise jusqu'au cimetière (sauf riverains). Elle sera déviée en ce sens :

- Pour les usagers souhaitant se rendre sur Cergy
 - RD 915 en direction de Cergy jusqu'au giratoire
 - Rue Curie jusqu'à la rue de Bréançon
- Pour les usagers souhaitant se rendre sur Marines
 - Route de Dieppe
- Pour les usagers souhaitant se rendre à Bréançon
 - Route de Dieppe
 - RD 915 en direction de Marines
 - RD 64 jusqu'à Bréançon

Article 2 : Les barrières et panneaux de signalisation seront mis en place par le service technique municipal.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

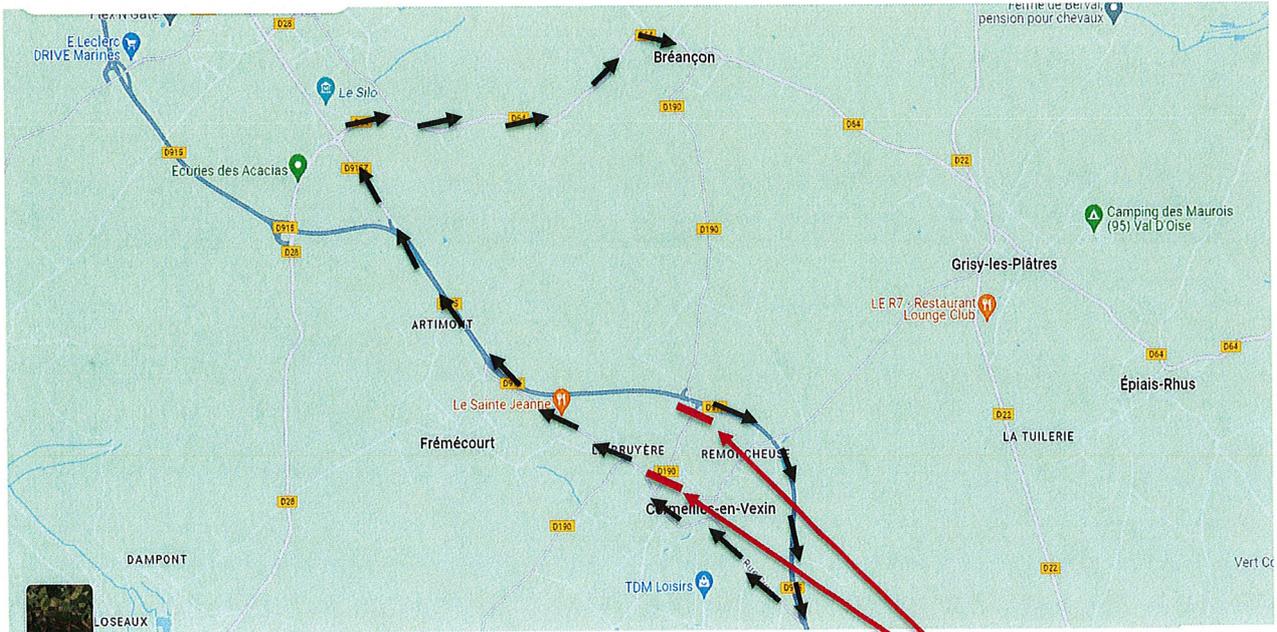
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de MARINES (95) ;
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Cormeilles-en-Vexin (95) ;

Cormeilles en Vexin, le 1^{er} Mars 2024

La Maire,
Christine BEIS



Certifié exécutoire compte-tenu
des formalités de publication et
d'affichage effectuées le :
01/03/2024
La Maire
Christine BEIS



Déviation

Route barrée